

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Vente ambulante de légumes : et les conditions d'hygiène ?

DANS plusieurs marchés de la cité pétrolière, de jeunes gens, filles et garçons, ballots d'oseille et amarante (folon) notamment à la main, sillonnent les couloirs à la recherche d'un hypothétique client.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

C'EST la saison des pluies. Période propice pour les activités agricoles. La moisson est, semble-t-il, abondante cette année tandis que la demande est plutôt faible. La crise économique et sanitaire est passée par les portefeuilles de la population, du moins une large frange. Face à la difficulté d'écouler leurs produits, certains ont trouvé une parade aux fins de maximiser leurs ventes : céder une partie

aux jeunes gens, filles et garçons. Ces derniers sillonnent à longueur de journée, les couloirs des marchés et artères de la ville à la recherche d'un hypothétique client. Ils tiennent à mains nues (à l'heure du Covid-19) des ballots d'oseille et d'amarante couramment appelée "folon", notamment. Ils approchent, parfois en se bousculant entre eux, aussi bien les piétons que les automobilistes en vantant la qualité et le prix. Il n'est pas rare de voir des ballots tomber au sol dans cette précipitation, avant d'être ramassés sans se soucier de la saleté.

Généralement, un ballot est proposé à 200 francs. "Je suis élève au secondaire, mes parents n'ont pas suffisamment de ressources pour subvenir à mes besoins. Je me débrouille ici les week-ends et les après-midi lorsque je n'ai pas cours", raconte Ludovic qui affirme parfois gagner 1 000 à



Photo: Julie Nguimbi

Les revendeurs ambulants de légumes ne respectent pas toujours les conditions d'hygiène.

2 000 francs/jour. Quid des conditions d'hygiène ?

se demande-t-on. En l'absence des services de contrôle, chacun n'en fait qu'à sa tête, au mépris de la santé des consommateurs.

Les exportateurs de " Sans-Nom " invités à sortir de l'informel



Les exportateurs du poisson «Sans-Nom» sensibilisés par Gaël Rémbendambya (en veston bleu).

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LE directeur provincial du commerce dans l'Ogooué-Maritime, Gaël Rémbendambya, a appelé, après avoir reçu certains d'entre eux dans son bureau, les exportateurs de " Sans-Nom " à se mettre en règle avec les textes en vigueur.

Baptisé " Sans-Nom ", le poisson qui répond au nom scientifique d'" Heterotis Niloticus " pêché dans les eaux gabonaises est l'objet, selon Gaël Rémbendambya, d'un scandaleux trafic, car commercialisé à l'étranger en dehors des lois qui régissent le secteur. Selon lui, " des tonnes et des tonnes " de poisson " Sans-Nom " sont exportées en dehors

des frontières nationales pour être revendues dans des pays voisins en toute illégalité. Et cela ne concerne pas que le département d'Etimboue où il vient d'effectuer une mission, ou Port-Gentil et le département de Bendjè. Le même constat est fait à Lambaré, dans le Moyen-Ogooué. C'est pourquoi, il invite donc tous ceux qui se livrent à cette activité à se rapprocher dans les meilleurs délais de ses services pour se mettre en conformité avec la loi, " avant que des sanctions ne tombent ".

Selon certaines sources, le " Sans-Nom " est très prisé dans certains pays frontaliers où il est vendu, non pas au kilo mais à la pièce. Variant de 2 000 à 2 500 francs la petite pièce, de 3 000 à 3 500 francs la moyenne et de 4 000 à 4 500 francs la grande, les prix fluctuent en fonction des périodes. Dans tous les cas, c'est une activité qui, dit-on, est très lucrative.

Des matelas pour les détenus de la prison de Port-Gentil



Vue d'une partie du don.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

MAÎTRE Solange Yenou, présidente de l'ONG "La Voix des Oubliés", a offert, en fin de semaine dernière, seize (16) matelas qui ont été réceptionnés par le chef du service social de la prison civile de Port-Gentil. Don de l'un des partenaires de l'ONG, le Lion's club Assala, au profit des détenus. L'ONG "La Voix des Oubliés", créée à Port-Gentil il y a onze ans, a noué un partenariat particulier avec la maison d'arrêt de la ville de sable. Visite des détenus, organisations des conférences, consultations médicales...

Photo: Sidonie Ambonguila
autant d'activités et bien d'autres menées avec les directeurs successifs. Une tradition que veut perpétuer le dernier venu à ce poste, Guy-Christian Mouity-Nyondat. Celui-ci a d'ailleurs accueilli favorablement la sollicitation de l'ONG tendant à offrir des matelas aux détenus. Il faut dire que si le détenu est privé de la liberté d'aller et venir, il jouit, sauf indication expresse, des autres droits reconnus aux êtres humains : droit à l'éducation, à la santé, à la procréation, etc. Dans les tournées des différentes prisons du Gabon qu'elle a effectuées, La Voix des Oubliés a recensé un certain nombre de besoins visant à améliorer les conditions de vie des détenus. Elle développe alors des plaidoyers auprès de ses partenaires qui, généralement, comme vient de le faire le Lion's Club Assala, répondent favorablement. C'est ainsi qu'à l'instar de Port-Gentil, les prisons des chefs-lieux des provinces du Gabon ont régulièrement bénéficié de diverses dotations.